



AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT PAR MANDAT SEPA

Cette autorisation a pour but de permettre au CIE, dès acceptation de votre demande vacances de mettre en paiement par prélèvement soit la totalité de la prestation soit l'acompte de 25 % de votre séjour/location/week-end. Ce prélèvement interviendra à la date mentionnée votre facture d'acceptation.

Pour les adhérents célibataires, si vous partez avec un extérieur, votre acompte sera de 25% du prix de votre séjour (tarif CIE) auquel seront ajoutés les 50% du prix tarif agence du séjour de votre accompagnant comme le prévoit les conditions générales d'inscriptions aux activités du CASCI Bourse.

Attention : votre autorisation SEPA ne donne pas la faculté au CIE de prélever les sommes restantes dues pour votre séjour. Il vous faudra régler ces sommes directement via le site par CB ou par chèque dans nos locaux.

Notez également que cette autorisation sera valable pour 3 ans (de date à date) et qu'elle sera utilisée pour toutes les activités proposées en pré-inscription sur le site du CIE.

Attention : en cas de changement de RIB lors de vos dépôts de demande d'allocation, votre mandat SEPA sera automatiquement annulé. Vous devrez refaire cette procédure pour toute nouvelle inscription à nos activités qui seraient soumises à prélèvement automatique.

Concernant le solde de votre séjour : nous vous rappelons que vous pouvez tous les mois, si vous le souhaitez, régler par échéance, à votre convenance, le solde votre séjour.

Celui-ci devra être soldé 45 jours avant votre départ.

L'Équipe du CIE

PROCÉDURE DE DÉPÔT DE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Démarche à effectuer obligatoirement avant toute demande de préinscription sur les catalogues et les cahiers d'offre du CIE

Cette déclaration n'est à établir qu'une fois tous les 3 ans.

- 1 - Rendez-vous sur site du CIE www.ciebourse.fr et identifiez-vous.
- 2 - Cliquez sur le logo d'identification en haut à droite puis sur « Information personnelles ».



- 3 - Puis cliquez sur le bouton « Déclaration Mandat SEPA »:



- 4 - Vous arriverez sur la page Déclaration Mandat SEPA :

The image shows the "Déclaration Mandat SEPA" page. At the top, there is a breadcrumb trail: "Mon Compte / Informations personnelles / Déclaration Mandat SEPA". The main heading is "Déclaration Mandat SEPA". Below the heading, there is a paragraph explaining the purpose of the declaration. There are two "Attention" warnings in red text. A note mentions that the declaration is valid for 3 years. There is a link to download the form. Below this, there is a section titled "Fournir le justificatif (Mandat SEPA rempli)" with a yellow background. It lists supported file extensions (.bmp, .doc, .docx, .jpg, .jpeg, .pdf, .png, .xls, .xlsx) and a 5 Mo limit. There are four empty input fields, each with a "Sélectionner ..." button. At the bottom, there is a checkbox "Je certifie avoir renseigné de manière honnête et sincère les informations du présent formulaire" and a "Transmettre la déclaration au CIE" button.

Vous devrez :

- télécharger et imprimer le formulaire d'autorisation SEPA (que vous trouverez en lien hypertexte sur cette page),
- le remplir et l'enregistrer numériquement (scan, photographie...),
- puis le téléverser via le bouton « Sélectionner ».

5 - Pour finaliser votre déclaration, cochez la case en bas de page « Je certifie avoir renseigné de manière honnête et sincère les informations du présent formulaire ».

et cliquez sur

 Transmettre la déclaration au CIE

6 - À l'issue de cette opération, le CIE contrôlera et validera le document transmis dans un délai de 72 heures. Dès lors vous recevrez un email de validation de votre document via l'adresse ciebourse@apparete.fr.

Vous pourrez à tout moment consulter les informations que vous nous avez transmises dans votre espace personnel sur le site du CIE.



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le CSE-IE BOURSE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du CSE-IE BOURSE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent

Titulaire du compte à débiter	Identifiant Créancier SEPA :
Nom Prénom : (*) _____ Adresse : (*) _____ _____ Code postal : (*) _____ Ville : (*) _____ Pays : FRANCE	FR 6 2 Z Z Z 4 1 2 7 9 3 Nom : Comité Interentreprises de la Bourse Adresse : 26 Rue Feydeau Code postal : 75002 Ville : PARIS Pays : FRANCE

N° Adhérent CIE Bourse/ Identifiant : _____

BIC

IBAN

Veuillez obligatoirement compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Le (*) :

A (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.